

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE GESTION DU GARD  
Séance du 27 juin 2024**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

**OBJET : Désignation d'un Président de séance pour le vote du compte administratif 2023**

**ETAIENT PRESENTS :**

Fabrice Verdier, Président, Jacky REY, Frédéric GRAS, Jean-Christian REY, Joffrey LEON, Aurélie GENOLHER, Annick CHOPARD, Liliane ALLEMAND, Henri CROS, Jean-Michel AZEMA, Maryse GIANNACCINI, Caroline SAUMADE, Nasséra LEGAL, Didier DART,

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Olivier JOUVE, Rémi NICOLAS, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Jean-Yves CHAPELET, Nicolas CARTAILLER, Stéphane LIBERI, Olivier MARTIN, Christine LADET, Fabienne DHUISME, Florence BOUIS, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAUJLET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Régis BAYLE, Farès ORCET, Marie-Andrée DRACS, Mylène CAYZAC PRAME, Catherine LANÇON, Thierry JACOT, Patrick HIGON, Marie-Michèle ALVARO, Jean-Michel PERRET

**PROCURATIONS :**

Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS à Jacky REY  
Nicolas CARTAILLER à Frédéric GRAS  
Pierre MAUMEJEAN à Henri CROS  
Serge CATHALA à Aurélie GENOLHER

**Secrétaire de séance : Liliane ALLEMAND**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

**Sur** rapport n°1-2 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard,

**Entendu** le rapporteur, Madame Liliane ALLEMAND

**Vu**, le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14,

**Vu**, le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion,

**Considérant ce qui suit :**

Accusé de réception en préfecture  
030-28300024-20240627-DEL-2024-15-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Dans les séances où le compte administratif du Président de l'établissement public est débattu, ce dernier peut assister aux discussions mais doit se retirer au moment du vote.

En conséquence, il convient d'élire un Président de séance pour le vote du compte administratif. Les membres du conseil d'administration sont invités à désigner un des leurs ou à proposer leur propre candidature et, en cas d'unanimité, le recours au vote à main levée est possible.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 :**

➤ De désigner Liliane ALLEMAND présidente de séance pour approuver le compte administratif de l'exercice 2023,

**Article 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) pour le recours contentieux.

La secrétaire de séance



Liliane ALLEMAND

Le Président



Fabrice Verdier

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 27/06/2024
- La publication par voie électronique le : 27/06/2024